

Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

**OBJET : N° D25-10-25 AVENANT N°1 AU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VEGETALISATION ET L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE HENRI BARDON (LOT 1)**

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées

Vu l'article L2194-1 relatif aux modifications des marchés publics sans nouvelle procédure,

Vu la décision du D25-05-15 du 21 mai 2025 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école Henri Bardon,

Considérant que la modification du marché public est nécessaire après la découverte d'une contrainte technique non anticipée et que ladite modification ne change pas l'objet du marché ni ne bouleverse son économie,

### Décide

**Article 1 :** Les modifications suivantes sont apportées aux documents du marché de travaux de végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école Henri Bardon :

Lot 1, Terrassement VRD : travaux complémentaires de sécurisation du préau : +5193,13€ HT

**Article 2:** Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette modification de marché public.

**Article 3:** Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4:** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire*

*Compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le*

*Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 21 octobre 2025

**Le Maire**  
**Jacques Breillat**

Accusé de réception en préfecture  
013-213301068-20251021-D254925-CC  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 00 \* [mairie@castillonlabataille.fr](mailto:mairie@castillonlabataille.fr)